

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

CONVOCACTION

Datée	Du 29/03/24
Affichée	le 29/03/24

OBJET

Avenants aux marchés du
Lot 1 PLUi, Lot 2 RLPi et le
Lot 3 PCAET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 29 mars 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Christine LEBRETON a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean SELLIER
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSOM
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Gilbert MATELOT a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
François HUREL a donné pouvoir à Hubert GORET
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Fabrice GLORIA

Absente : Maïté GRANDCLERE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240404-2024-04-04-101-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances indique aux membres du Conseil que, dans le cadre du marché PLUi-H, RLPi et PCAET, lors de la séance du 5 juillet 2018, le Conseil a retenu les offres suivantes :

- Lot 1 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et soumis à Evaluation Environnementale : CITADIA mandataire pour un montant de 196 037, 50 € HT soit 235 245 € TTC
- Lot 2 : Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) : EVEN conseil, mandataire pour un montant de 34 412,50 € HT, soit 41 295 € TTC
- Lot 3 : Accompagnement pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et labellisation Cit'ergie : EVEN conseil mandataire pour un montant de 59 387,50 € HT soit 71 265 € TTC

Il y a lieu, pour chacun des lots, d'apporter des modifications notamment celles faisant suite à l'absorption par CITADIA des sociétés EVEN Conseil, Aire Publique et Mercat.

Lot 1 :

La **modification n° 2** porte sur deux points :

- 1) En accord avec la CdC des Pays de L'Aigle, des prestations prévues au marché n'ont pas été réalisées par le co-traitant AIRE PUBLIQUE pour un montant total de 4 040,28 € Hors Taxes qui se décomposent comme suit :
 - Phase PADD : - 627. 68 €
 - Phase règlement : - 3 112. 60 €
 - Phase approbation : - 300. 00 €
 - Soit une moins-value d'un montant total de : - 4 040. 28 €
- 2) Suite à l'absorption par la société CITADIA, les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, MERCAT, membres du groupement conjoint composé des sociétés CITADIA CONSEIL, EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, MERCAT, titulaire du marché relatif au lot 1 (Elaboration du PLUI, valant PLH et soumis à évaluation environnementale) ont été dissoutes sans liquidation du seul fait de la réalisation de la fusion en date du 01/01/2024.

Conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique (CCP), le présent avenant a pour objet la cession de la part du marché respectivement exécuté par les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, MERCAT, au profit de la société CITADIA, sans autres modifications substantielles.

A compter du 01/01/2024, la société CITADIA, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant de la part du contrat initial exécuté respectivement par les sociétés EVEN, AIRE PUBLIQUE, MERCAT.

Le montant des prestations restant à exécuter s'élève à :

• EVEN CONSEIL	• 3 225. 00 € (HT)
• AIRE PUBLIQUE	• 0 € (HT)
• MERCAT	• 1 950. 00 € (HT)

Le compte bancaire du titulaire du marché est modifié en conséquence.

Lot 2 :

La **modification n ° 2** est la suivante :

Suite à l'absorption par la société CITADIA, les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, membres du groupement conjoint composé des sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, titulaire du marché relatif au lot 2 : Elaboration du RLPI, ont été dissoutes sans liquidation du seul fait de la réalisation de la fusion en date du 01/01/2024.

Conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique (CCP), le présent avenant a pour objet la cession de la part du marché respectivement exécuté par les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, au profit de la société CITADIA, sans autres modifications substantielles.

A compter du 01/01/2024, la société CITADIA, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant de la part du contrat initial exécuté respectivement par les sociétés EVEN, AIRE PUBLIQUE.

Le montant des prestations restant à exécuter s'élève à : 7 157,50 €

EVEN CONSEIL	7 157,50€
AIRE PUBLIQUE	0,00€

Accusé de réception en préfecture
061 200068468 20240404 2024_04_04_101-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le compte bancaire du titulaire du marché est modifié en conséquence.

Lot 3 :

La **modification n ° 2** est la suivante :

Suite à l'absorption par la société CITADIA, les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, membres du groupement conjoint composé des sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, titulaire du marché relatif au lot 2 : Elaboration du RLPI, ont été dissoutes sans liquidation du seul fait de la réalisation de la fusion en date du 01/01/2024.

Conformément aux dispositions de l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique (CCP), le présent avenant a pour objet la cession de la part du marché respectivement exécuté par les sociétés EVEN CONSEIL, AIRE PUBLIQUE, au profit de la société CITADIA, sans autres modifications substantielles.

A compter du 01/01/2024, la société CITADIA, s'engage à reprendre purement et simplement l'ensemble des droits et obligations résultant de la part du contrat initial exécuté respectivement par les sociétés EVEN, AIRE PUBLIQUE.

Le montant des prestations restant à exécuter s'élève à : 24 970,50 €

EVEN CONSEIL	7 695,00 €
CARBONE CONSULTING	17 275,50 €

Le compte bancaire du titulaire du marché (Citadia) est modifié en conséquence.

- Vu la délibération n° 2018-07-05-148 du 05 juillet 2018 portant attribution des marchés PLUi-H, RLPi et PCAET,
- Vu la délibération n° 2019-03-28-068 du 28 mars 2019 approuvant la modification n°1 au lot 2 (RLPi),
- Vu la délibération n° 2021-02-18-031 du 18 février 2021 approuvant la modification n°1 au lot 1 (PLUi),
- Vu la délibération n° 2022-02-03-017b du 3 février 2022 approuvant la modification n°1 au lot 3 (PCAET),

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240404-2024-04-04-101-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- Considérant la nécessité de modifier les marchés des Lots 1, 2 et 3 et ainsi acter la cession de la part du marché exécuté par les sociétés Even conseil, Aire Publique et Mercat au profit de la société Citadia,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au lot 1 (PLUi), l'avenant n°2 au lot 2 (RLPi) et l'avenant n°2 au lot 3 (PCAET),
- **AUTORISE** le Président à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 15 AVR. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 15 AVR. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

